



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE NATATION DU VAL DE MARNE

Assemblée Générale Extraordinaire
du jeudi 01/12/2022

Visioconférence à 19h30

ORDRE DU JOUR :

1. Appel nominatif des clubs autorisés à voter (Saison 2021/2022)
2. Accueil du Président.
3. Modifications des statuts.
4. Elections des membres cooptés.

1. Appel nominatif des clubs autorisés à voter (Saison 2021/2022)

094 - VAL-DE-MARNE (1632) Clubs présents ou représentés	Représentants / Pouvoirs	AGE Statuts
		Total Voix
CA L'HAY-LES-ROSES (503)	Céline LAMANT	577
ES SUCY-EN-BRIE (775)	Fabien DEGUILLE	605
ES VITRY (452)	Nathalie PEREZ	32
NOGENT NATATION 94 (493)	Aurore SEBAN	736
RED STAR CLUB CHAMPIGNY (569)	Laurence CAZEMAYOU	128
U.S CRETEIL NATATION (2359)	Emmanuel MEDI-EPEE	134
US ALFORTVILLE NATATION (1275)	Jérôme DUMOULIN	197
US FONTENAY (615)	Chantal ONIDI	502
VGA ST-MAUR (269)	Jean-Louis SILORET	1 078
VILLEJUIF NATATION (1389)	Anne CARAYON	1 169
	Total de voix :	5 158

En rouge les pouvoirs

094 - VAL-DE-MARNE (1632) Clubs bsents	Représentants	AGE Statuts
		Total Voix
A.A.S DE FRESNES (3057)	Philippe DODILLE	30
CN BORDES CHENNEVIÈRES/MARNE (998)	Charlène ARIBOT	450
CN CACHAN (677)	Thierry DULIEU	65
CN MAISONS-ALFORT (501)	Gaelle TASSEL	484
CSA KREMLIN-BICETRE (2264)	Morad LATEB	272
DAUPHINS VINCENNES (621)	Gilles BEHNAM	4
ELAN NATATION CHEVILLY-LA-RUE (1413)	Xavier COURCAMBECK	67
LA SAINT MANDEENNE (2591)	Daniel COLLIN	19
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE THIAIS (3353)	Léonie Sylvie LABUTHIE DONA	15
PINGOUINS MARNE LE PERREUX (174)	Michel SELOSSE	12
SCN CHOISY-LE-ROI (1205)	Laurent CHARLETOUX	1 070
US IVRY-SUR-SEINE (381)	Abdenour BEDJIH	502
VILLENEUVE-LE-ROI AQUA CLUB (1426)	Frédéric LOUINEAU	491
VILLIERS SPORTS JEUNESSE (789)	Béatrice HO	75
	Total de voix :	2 255

Nombre total de clubs : 24 clubs (soit 8.714 voix)

Sont présents ou représentés : 10 clubs (soit 5.158 voix)

Clubs absents : 14 clubs (soit 2.255 voix)

Le quorum est atteint, soit 59,19 %

2. Accueil du Président

Monsieur Jean-Louis SILORET, Président du CD94, mentionne la présence de certains membres du Comité Directeur et présente Monsieur Hamza MHANNAOUI chef de Projet de la société LegaVote qui a été sollicitée afin d'organiser les votes et respecter leur anonymat.

Il remercie les présidents de clubs (ou leur pouvoir) présents et rappelle les raisons de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1) Officialiser le changement du siège social du CD94 de Natation suite au non renouvellement de la convention de prêt de local par la mairie de Villeneuve-le-Roi qui nous signifiait de quitter les lieux pour le 30 juin 2022. Un nouveau local nous a été attribué par le CDOS.
- 2) Officialiser l'élection des membres cooptés par le Comité Directeur du CD94.

Le Président remercie de nouveau les membres du Comité Directeur présents qui pourront répondre aux éventuelles questions.

Les membres du Comité Directeur ont à cœur de redonner de la dynamique à son fonctionnement qui ne peut se réaliser totalement qu'avec le concours de tous les présidents de clubs. Le président souhaite que nous puissions tous repartir sur de bonnes bases.

La tenue des AG 2020-2021 et 2021-2022 se feront en présentiel. La Présidente du CAL demande si les deux AG pourront se faire le même jour.

M.SILORET répond que l'on peut l'envisager du fait que l'AG 2020-2021 est quasi aboutie, seuls quelques comptes sont à revoir. Il informe d'ailleurs que le cabinet comptable PERON a opéré une remise de 972€ (saison « COVID » très particulière et plus de salaire à verser suite aux démissions des secrétaires.

3. Modifications des statuts

La modification des statuts concerne principalement le changement d'adresse du siège social. A cette occasion, la mise en adéquation avec la terminologie officielle est également proposée. Les modifications proposées sont notées en rouge sur le document qui avait été envoyé aux clubs avec la convocation. A savoir :

STATUTS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE

DE LA FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2022

Titre I

BUT ET COMPOSITION

Article premier : Buts

Dans le cadre des Statuts et Règlements administratifs et sportifs de la Fédération Française de Natation et de la Ligue Régionale d'Ile de France et au sens des disciplines prévues :

Natation **sportive**,

Plongeon,

Water-Polo,

Natation **Synchronisée Artistique**

~~Natation en~~ Eau Libre,

Maîtres,

Natation Estivale,

~~Activités d'Eveil~~, **Eveil Aquatique**,

~~Découvertes Aquatiques~~

Activités Récréatives, Ecole de Natation Française

Aquaforme, Natation Santé : Nagez Forme et Santé, Nagez Forme et Bien-Être

~~Remise en Forme et Loisirs Aquatiques~~

Article 2 : Durée et siège social

Le Comité Départemental du Val de Marne, créé sous forme d'association déclarée, placé sous le contrôle direct et la responsabilité de la Ligue Régionale d'Ile de France agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, reconnue d'utilité publique modifie ses statuts par référence à l'article 17 des statuts de la Fédération Française de Natation pris en application du décret n° 2004-22 du 7 Janvier 2004.

Sa durée est illimitée.

Son siège social : ~~51 Rue du Général de Gaulle 94290 VILLENEUVE LE ROI~~ **16 avenue Raspail - 94250 Gentilly**, a été fixé **suite au non renouvellement de la convention avec la mairie de Villeneuve le Roi.**

Titre II

L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants des sociétés sportives affiliées à jour financièrement avec la Fédération, la Ligue Régionale d'Ile de France et le Comité Départemental dont elles dépendent, chaque Société déléguant un représentant à cet effet.

Ces représentants doivent être licenciés à la Fédération **Française de Natation**. Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque Association Sportive conformément au barème «1 Licence = 1 Voix » résultants de l'addition :

- Du nombre de membres régulièrement licenciés au ~~15~~ **1^{er}** Septembre précédant l'Assemblée Générale.

Les postulants doivent faire acte de candidature par écrit, avant une date fixée par le Bureau.

Titre VI

MOYENS D' ACTIONS

Article 16 : Les moyens financiers

Le Comité Départemental ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

Des comptes pourront être ouverts, soit au Centre de Chèques Postaux, soit dans une Banque ou un établissement de crédit du ressort du Comité Départemental.

Ils auront l'intitulé suivant :

Fédération Française de Natation
Comité du VAL de MARNE
: ~~51 Rue du Général de Gaulle 94290 VILLENEUVE LE ROI~~
16 avenue Raspail
94250 Gentilly

Titre VIII

PUBLICITE

Article 19

Les présents statuts adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le ~~29 mars 2019~~ **1^{er} décembre 2022** se substituent aux statuts initiaux précédents et à leurs modifications ultérieures éventuelles. Ils seront transmis à la Ligue Régionale d'Ile de France, à la Fédération Française de Natation, à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur Départemental, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture du Val de Marne.

ooo000ooo

Résultats :



Modifications des Statuts

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	5158	100,00 %
Non	0	0,00 %
Abstention	0	0,00 %
Total	5158	100

Résolution : La modification des statuts est votée à l'unanimité

4. Elections des membres cooptés du Comité Directeur

Suite à la démission de membres CD94, des bénévoles se sont présentés et ont été cooptés par le Comité Directeur. Cette AG Extraordinaire a donc également pour but d'officialiser leur élection.

Historique :

**ELECTION DES MEMBRES COOPTÉS
DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU 18 SEPTEMBRE 2021**

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2022

Membres élus lors de l'Assemblée Générale Élective du 18/09/2021 :

ANDRE Jean-Marc

CARAYON Anne

CROUZILLES Gisèle

DE LELLIS Francine

GUITARD Elzbieta

HAYOTTE Marie-Thérèse

HELLER Jérôme

HUMBERT MONIEZ Camille (Elue en qualité de médecin)

JUIN Jean-Jacques

LEBLOND Noémie

MABILLON Marie-Angélique

ONIDI Chantal

PEREZ Nathalie

ROMAIN Anne

SILORET Jean-Louis

TONNAIRE Thierry (Elu en qualité de Président)

SOTTOU Hervé (Elu en qualité de vice-président)

ZIDI Karim

Membres démissionnaires :

CROUZILLES Gisèle

HAYOTTE Marie-Thérèse

JUIN Jean-Jacques (Non présence aux réunions de CODIR)

LEBLOND Noémie

TONNAIRE Thierry

SOTTOU Hervé

Membres cooptés à élire :

BRANLY Daphné

DEGUILLE Fabien

HAOUAS Abdennasser

MORBIDUCCI Alessio

SOTTOU Hervé (Se représente suite à l'élection du nouveau Président)

WAMIN Mélanie

Rappel sur l'élection du Président :

Suite à la démission de TONNAIRE Thierry, **SILORET Jean-Louis** a été élu Président lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du vendredi 22 avril 2022

Election de BRANLY Daphné

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	3861	74,85 %
Non	0	0,00 %
Abstention	1297	25,15 %
Total	5158	100 %

Election de DEGUILLE Fabien

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	5030	97,52 %
Non	0	0,00 %
Abstention	128	2,48 %
Total	5158	100 %

Election de HAOUAS Abdennasser

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	5030	97,52 %
Non	0	0,00 %
Abstention	128	2,48 %
Total	5158	100 %

Election de MORBIDUCCI Alessio

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	5030	97,52 %
Non	0	0,00 %
Abstention	128	2,48 %
Total	5158	100 %

Election de SOTTOU Hervé

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	3861	74,85 %
Non	0	0,00 %
Abstention	1297	25,15 %
Total	5158	100 %

Election de WAMIN Mélanie

Réponse	Nb bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	5030	97,52 %
Non	0	0,00 %
Abstention	128	2,48 %
Total	5158	100 %

Résolution : Tous les membres cooptés sont élus.

Le Président
Jean-Louis SILORET



La secrétaire générale
Nathalie PEREZ

